CHARTE « VIVRE ENSEMBLE A L'ADRET»

L'Adret est une structure d'habitations, de services à la personne et de commerces de proximité. Elle a pour objectif d'apporter à ses <u>locataires</u>, aînés (personnes en âge AVS) et étudiants, et aux <u>partenaires</u> responsables des activités de services (restaurant, groupe médical, cabinet de physiothérapie, crèche, commerces, etc.) des liens sociaux dans un habitat intergénérationnel.

La présente Charte énonce les quatre grandes valeurs définissant « le vivre ensemble » à l'Adret :

Participation, communication et bienveillance

- Chaque locataire, chaque partenaire, est invité à être acteur ou actrice des choix d'animations de ce lieu de vie et à participer aux rencontres, moments festifs, activités d'échange et d'expression, etc.
- L'Adret encourage une implication de tous et toutes afin de développer, alimenter et faciliter des relations s'appuyant sur la diversité socioculturelle.
- Chacune et chacun s'engage au respect mutuel en faisant preuve de bienveillance et de tolérance à l'égard de tous.
 Dans les espaces d'accueil et de réception, tout un chacun peut disposer des moyens de communications et d'information.

Qualité de vie, convivialité

- L'Adret vise à améliorer la qualité de vie individuelle et collective en offrant des espaces agréables à vivre et favorables au bien-être de ses habitants. Le concept architectural consiste à intégrer des espaces communs dans le but de favoriser les contacts, les échanges, la mixité sociale et le développement des liens sociaux. Des locaux communs (salon lavoir, espaces d'accueil, salons, terrasses, etc.) sont aménagés de façon à être propice aux rencontres.
- Dans leurs prestations de services, les différents partenaires donnent priorité aux locataires de l'Adret. Ils s'engagent à fournir aux habitants des prestations adéquates et de qualité. Ils proposent certaines activités et participent à leur organisation.
- L'Adret privilégie les moments de discussions, notamment autour des différentes activités proposées, les contacts avec les enfants et les échanges de compétences et de services avec les étudiants.

Relations entre générations, solidarité :

- Afin de lutter contre l'isolement et l'exclusion, les liens intergénérationnels et la participation sociale de chacun sont privilégiés, ceci pour favoriser l'intégration et les solidarités.
- L'Adret favorise les liens et l'entraide entre personnes de générations différentes. Les échanges entre générations sont considérés comme une force, un moyen d'épanouissement et de transmission de savoirs.
- La location de logements pour les étudiants offre à ceux-ci l'opportunité de contrepartie sous forme de prestations collectives ou individuelles proposées aux aînés de l'Adret.

Intégration dans la collectivité, socialisation :

- Les locataires sont encouragés à participer à la vie locale de quartier.
- L'Adret propose des moments d'échanges et de partages (fêtes, marchés) qui peuvent s'étendre au quartier.
- Des locaux (salle polyvalente pour réunions associatives, salles de restaurants, salon lavoir, ateliers, etc.) peuvent être mis à disposition de la collectivité pour des événements ou des activités de proximité stimulantes ouvertes aux habitants du quartier, voire de la Ville de Lancy.

Chaque <u>locataire</u>, chaque <u>partenaire</u> de l'Adret s'engage à respecter la présente Charte qui vise à assurer un habitat adapté aux besoins potentiellement évolutifs des aînés, lieu de vie ouvert s'insérant dans la collectivité locale, en offrant des espaces d'activités communautaires et d'échanges intergénérationnels.

Validée par le bureau du Conseil de Fondation le 13 mars 2017

« La cohabitation de quatre générations est un phénomène nouveau dans l'histoire de l'humanité... Ce « cadeau du temps », de l'accroissement de l'espérance de vie en bonne santé, doit nous inciter à inventer des nouvelles formes d'expressions et de consolidation des rapports entre générations ». (J.-P. Fragnière)